

# HISTORIENS & GEOGRAPHES

113<sup>e</sup> année - N° 457 - FÉVRIER 2022

Revue de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie - ISSN 00 46-757 X - Prix : 19 € TTC

## DOSSIER : LE GÉNOCIDE DES TUTSI RWANDAIS

L'APPEL DE L'APHG : ÉRIGEONS ENSEMBLE UN MUR CONTRE LA HAINE  
UN SIÈCLE D'HISTOIRE DU COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE GÉOGRAPHIE  
GRANDS ENTRETIENS AVEC VINCENT DUCLERT ET SERGE BARCELLINI

## ÉVALUER LA POLITIQUE FRANÇAISE AU RWANDA, DE 1990 À 2021

*Entre le 26 mars 2021 (date de la remise du Rapport Duclert au Président de la République), et le 27 mai (date du discours de ce dernier devant le mémorial de Gisozi à Kigali), le mur du déni français sur les responsabilités françaises dans le génocide des Tutsi rwandais est tombé. En historien, ne convient-il pas de s'interroger sur la rapidité d'un tel processus ? Deux mois seulement ont suffi pour séparer un « avant » d'un « après », un avant de plus de vingt-cinq années au cours desquelles la mise en cause de la politique française au Rwanda entre 1990 et 1994 se heurta aux dénégations de la majorité des acteurs politiques et militaires de l'époque, et parfois à celles d'une grande partie des médias. En officialisant enfin un discours de vérité, le rapport Duclert a ainsi ouvert une brèche déterminante ; en le reprenant à son compte à Kigali, le président de la République l'a « institutionnalisé », un peu comme Jacques Chirac en juillet 1995 dans son fameux discours du Vel d'Hiv sur le rôle de Vichy dans la déportation et l'extermination des Juifs de France.*

Ce basculement, du fait même de sa rapidité, rend nécessaire une mise en perspective de la manière dont a pu être évaluée, depuis la fin du génocide, la politique suivie par la France entre 1990 et 1994. Précisons que pour des raisons de place, nous n'évoquerons dans cet article que les principales manifestations d'évaluation critique depuis la date de perpétration du génocide – et uniquement celles qui se sont déployées dans l'espace public<sup>1</sup> – et non les très nombreux écrits qui, depuis l'événement, se sont attachés à justifier cette même politique française, quand ils n'en ont pas fait l'éloge.

### La sphère militante

De 1994 à 2021 – mais parfois dès avant le déclenchement du génocide<sup>2</sup> – la sphère « militante » a porté avec constance un discours critique dont la sévérité ne s'est jamais démentie. C'est tout particulièrement le cas de l'association Survie, créée en 1984 pour dénoncer la

politique française en Afrique<sup>3</sup>, et dont Jean Carbonare a été le premier président. Le génocide des Tutsi rwandais a constitué pour l'association un tournant majeur en conduisant cette dernière à recentrer plus particulièrement son action sur cet événement. Dès 1994, François-Xavier Verschave, devenu son président l'année suivante, publie à La Découverte *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*<sup>4</sup>. En mars 2004, Survie suscite la mise sur pied d'une « Commission d'enquête citoyenne sur l'implication de la France au Rwanda », dont les travaux sont rapidement publiés<sup>5</sup>. C'est aussi un chercheur indépendant issu de la sphère militante – Jacques Morel – qui en 2010 publie une documentation considérable sur l'implication française, réunie sous un titre rendant bien compte de la gravité des accusations portées contre la politique française : *La France au cœur du génocide des Tutsi*<sup>6</sup>. Plus récemment, un militant de Survie, par ailleurs directeur de recherche au CNRS, à la suite d'un long combat judiciaire pour obtenir un droit

\* Stéphane Audoin-Rouzeau est historien et directeur d'études à l'EHESS.

<sup>1</sup> Ainsi, une évaluation critique d'une grande acuité a été faite par Michel Rocard dans deux notes de 1997, restées toutefois confidentielles. Elles ont été récemment publiées par Vincent Duclert sur le site de l'Association des amis de Michel Rocard, en juin et juillet 2021.

<sup>2</sup> Début 1993, Jean Carbonare, alors président de Survie, avait enquêté au Rwanda dans le cadre d'une commission parrainée par la Fédération internationale des droits de l'Homme. Son intervention du 28 janvier sur Antenne 2 à propos des massacres perpétrés au Rwanda fut suivie par une mise en cause de la politique française dans *Le Monde* du 5 février 1993.

<sup>3</sup> En 1998, François-Xavier VERSCHAVE publie chez Stock *La Françafrique, le plus long scandale de la République*. L'expression s'est ensuite imposée, dans sa connotation négative, au sein de tout l'espace public.

<sup>4</sup> La Découverte, 178 p. D'autres analyses immédiates sont également livrées très précocement, dans des essais généralement assez court et violemment accusatoires : Pascal KROP, *Le génocide franco-africain-Faut-il juger les Mitterrand ?*, Paris, Lattes, 161 p. Un peu plus tard, en 1997, Mehdi BA publie *Rwanda, un génocide français*, Paris, L'esprit frappeur, 482 p. et Michel SITBON *Un génocide sur la conscience*, Paris, L'esprit frappeur, 159 p.

<sup>5</sup> Laure CORET et François-Xavier VERSCHAVE (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage : l'État français et le génocide*, Paris, Karthala, 2005, 587 p.

<sup>6</sup> Paris, L'esprit frappeur, 1 596 p. L'auteur est membre du comité de rédaction de la revue « La nuit rwandaise », entièrement consacrée à « l'implication française dans le dernier génocide du XX<sup>e</sup> siècle ».

d'accès aux archives du président Mitterrand, a obtenu gain de cause auprès du Conseil d'Etat en juin 2020, année de publication d'une étude écrite avec Raphaël Doridant : *L'Etat français et le génocide des Tutsi rwandais*<sup>7</sup>.

Avec le recul que permet aujourd'hui la nouvelle donne politique sur la question de l'implication française dans le génocide des Tutsi rwandais, on ne peut que souligner l'effort documentaire considérable qui a été mené au sein de cette sphère militante, dans des conditions évidemment difficiles, qu'il s'agisse des obstacles entravant la recherche et sa diffusion ou des accusations portées par les défenseurs de la politique française. Il convient aussi de noter que si beaucoup de chercheurs universitaires travaillant sur le Rwanda se sont tenus à distance du débat public sur cette politique depuis 1994<sup>8</sup>, d'autres ont prêté un concours actif à certaines de ces initiatives militantes : ceci est particulièrement vrai de la participation à la « Commission d'enquête citoyenne », dont le comité de pilotage a été animé par le professeur de droit Géraud de La Pradelle<sup>9</sup>, et à laquelle ont participé les historiens Yves Ternon et Marcel Kabanda, la professeure de littérature comparée Catherine Coquo, la militante Sharon Courtoux, ainsi que la spécialiste de droit international Rafaëlle Maison.

### Les médias

Pour autant, quels que soient les mérites du travail militant sur le dossier de la France au Rwanda, force est de constater qu'en dehors des initiatives de François Graner, qui ont recueilli un écho médiatique indiscutable au cours de la période récente, cet effort documentaire sur le dossier rwandais est resté assez largement confidentiel. Par définition, celui des journalistes de la presse écrite et des médias audiovisuels a bénéficié d'un écho bien plus important, avec un effet plus nettement performatif sur le champ politique français.

L'évaluation de la politique française dans les médias a commencé dès la période antérieure au génocide. Pourtant, si la presse belge se montre active sur le sujet, en France, seuls Jean-Pierre Chrétien<sup>10</sup> et Jean-François Dupaquier<sup>11</sup>, dans un relatif isolement<sup>12</sup>, ont tenté d'alerter l'opinion publique non seulement sur la montée des persécutions au Rwanda, mais aussi sur les compromissions de la France avec le régime en place.

Après 1994, l'événement le plus marquant est sans aucun doute la série d'articles publiée début 1998 par Patrick de Saint-Exupéry dans le *Figaro*, série qui jouera un rôle majeur dans la création d'une Mission d'information parlementaire la même année. Le travail de dénonciation du journaliste – présent au Rwanda lors du génocide, à Bisesero notamment, au début de l'opération Turquoise lancée fin juin 1994 – s'est prolongé en 2004 à travers un livre important : *L'inavouable*, paru aux Arènes en 2004<sup>13</sup>, dont le texte prend la forme d'un long dialogue avec l'ex-premier ministre Dominique de Villepin, dialogue ayant pour point de départ une navrante déclaration de ce dernier sur « les génocides » dans la région des Grands Lacs.

D'autres journalistes et d'autres médias ont mené un combat de longue haleine mettant en cause la politique française au Rwanda : *Libération* (avec Maria Malagardis) ; *La Croix* (avec Laurent Larcher, par ailleurs auteur de l'ouvrage *Rwanda. Ils parlent. Témoignage pour l'histoire*<sup>14</sup> dans lequel l'auteur, en choisissant de publier des interviews *non relues* par ses interlocuteurs, crée des effets de vérité inattendus) ; France Culture (avec Emmanuel Laurentin et Laure de Vulpian, cette dernière étant l'auteure d'une longue enquête sur la tragédie de Bisesero, abcès de fixation particulièrement sensible dans le cadre de l'intervention française au Rwanda<sup>15</sup>). *Médiapart*, après sa création en 2008, doit être également compté parmi les organes de presse ayant publié plusieurs enquêtes dénonçant avec constance la politique française, une ligne que n'a rejoint *Le Monde* avec quelque

<sup>7</sup> Marseille, Agone, 2020, 520 p. Auparavant, l'auteur avait publié une intéressante analyse critique des témoignages publiés par des officiers français présents au Rwanda : *Le Sabre et la machette*, Tribord, 2014, 252 p.

<sup>8</sup> Dont l'auteur de ces lignes. Notons toutefois l'exposition « Rwanda, notre histoire », organisée par le Mémorial de la Shoah en 2019, dont la chercheuse Hélène Dumas fut la commissaire. Celle-ci a joué aussi un rôle majeur à l'occasion de la 20<sup>e</sup> commémoration du génocide, dans l'élaboration d'un numéro spécial de la revue *L'Histoire*, qui a accordé une part importante à la question des responsabilités françaises (« Rwanda 1994. Le génocide des Tutsi », février 2014, n° 396).

<sup>9</sup> Auteur par ailleurs de *Imprescriptible, l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Paris, Les Arènes, 2005, 187 p.

<sup>10</sup> Deux articles de Jean-Pierre Chrétien en particulier sont à signaler : « Le régime de Kigali et l'intervention française au Rwanda : sortir du silence », *Bulletin Crivex*, n° 105, février 1992, p. 17-25, et le « Le Rwanda et la France : la démocratie ou les ethnies ? », *Esprit*, mars-avril 1993, p. 190-195. Pendant le génocide lui-même, une tribune majeure de Jean-Pierre CHRÉTIEN est à signaler, qui stigmatise l'aveuglement occidental « incommensurable » face à la tragédie en cours : « Un nazisme tropical », *Libération*, 26 avril 1994.

<sup>11</sup> Dès 1988, ce dernier, alors rédacteur en chef de *L'Événement du Jeudi*, écrit plusieurs articles sur les cartes d'identité ethniques et les menaces d'extermination raciale au Rwanda. Dans le numéro daté 9-15 octobre 1990, il met en question le rôle de l'armée française au Rwanda, et il est le premier journaliste à le faire. Dans celui daté 25 juin-1<sup>er</sup> juillet 1992, il publie une enquête intitulée : « Rwanda. La France au chevet d'un fascisme africain », p. 24-25. Qu'il soit ici remercié de son aide précieuse pour la mise au point de cet article.

<sup>12</sup> Il faut toutefois souligner le travail alors mené par des journalistes telles que Monique Mas ou Madeleine Mukamabano et celui de journaux comme *Le Canard enchaîné*.

<sup>13</sup> L'ouvrage a été republié en 2009 sous le titre *Complices de l'inavouable*, avec une couverture faite d'une série de noms de responsables politiques et militaires qui a valu à l'auteur et à l'éditeur une décennie de procès en diffamation.

<sup>14</sup> Paris, Seuil, 2019.

<sup>15</sup> Auteure, avec Thierry PRUNGNAUD (ancien adjudant de l'armée française et acteur de premier plan au Rwanda avant même 1994) de *Silence Turquoise ? Rwanda, 1992-1994. Responsabilité de l'Etat français dans le génocide des Tutsi*, Paris, Don Quichotte éditions, 2012, 468 p.

netteté qu'en 2018<sup>16</sup>, avec les articles de Piotr Smolar et Pierre Lepidi et la série du journaliste indépendant David Servenay<sup>17</sup>, dont le retentissement a été sensible jusque dans les sphères du pouvoir. Ce rôle des journalistes indépendants doit d'ailleurs être souligné avec force : on songe surtout à Jean-François Dupaquier, qui dispose sans doute des plus importants dossiers personnels sur le sujet. Certains acteurs de la période ont joué aussi un rôle majeur, grâce à leurs publications et au relais que celles-ci ont trouvé dans les médias : ainsi Guillaume Ancel, capitaine en 1994 au sein du dispositif Turquoise, dont le témoignage sur la composante agressive de Turquoise à l'encontre des forces du FPR, lors de la première semaine d'intervention des forces françaises<sup>18</sup>, a beaucoup retenu l'attention au cours de la période récente.

Certains documentaires, largement diffusés, ont joué également un rôle de dénonciation déterminant : on songe ici à ceux de Robert Genoud, *Une neutralité coupable*, en 1999, de Raphaël Glucksman, *Tuez-les tous !*, en 2004, qui met en cause l'implication de la France dans l'entraînement des milices hutu, et à ceux de Jean-Christophe Klotz (présent au Rwanda en 1994 et d'ailleurs blessé à cette occasion) : *Kigali, des images contre un massacre* (2006) et *Retour à Kigali. Une affaire française* (2019), qui questionne avec une efficacité particulière les responsables français du moment.

Au total, il est aisé de remarquer que l'évaluation critique de la politique de la France au Rwanda a reposé sur un nombre d'acteurs restreint : militants et journalistes d'investigation essentiellement, les chercheurs universitaires étant restés pour leur part assez nettement en retrait<sup>19</sup>, tout comme les hommes politiques, à l'exception de Nicolas Sarkozy, seul responsable de premier plan à reconnaître, à Kigali, en février 2010, les erreurs de la politique française au Rwanda et à admettre une « grave erreur d'appréciation, [une] forme d'aveuglement quand nous n'avons pas vu la dimension génocidaire du gouvernement du Président qui a été assassiné ». À l'exception aussi de Raphaël Glucksman, dont les propos

sur le sujet ont fait scandale lors de la campagne pour les élections européennes de 2019 (« François Mitterrand a porté de la manière la plus radicale et la plus abjecte la politique de la France au Rwanda »<sup>20</sup>).

Une multiplication cumulative des mises en cause de cette politique est ainsi devenue assez sensible à partir des années 2000, au cours desquelles les initiatives se sont faites de plus en plus nombreuses, portées par des vecteurs susceptibles de toucher des publics plus étoffés. Cette dimension doit être prise en compte afin de mieux comprendre la vitesse avec laquelle le mur du déni français s'est effondré au printemps 2021, sans que ses défenseurs habituels<sup>21</sup>, malgré la grande agressivité argumentative mise en œuvre notamment par Hubert Védrine dans la presse écrite et audiovisuelle, fussent en mesure d'empêcher pareil basculement.

### Les rapports officiels en France et au Rwanda avant 2021

C'est donc un rapport officiel – le Rapport Duclert<sup>22</sup> – qui, le 26 mars 2021, a ouvert la brèche ayant permis au Président Macron, deux mois plus tard, de proposer une évaluation entièrement modifiée de la politique menée dans le passé au Rwanda. Mais ce rapport n'est pas à envisager isolément : il doit être mis en tension avec le rapport Rwandais publié trois semaines plus tard, et dont la convergence (au moins partielle) avec le document français était une condition nécessaire à la venue du président français à Kigali et au rapprochement franco-rwandais qui s'en est suivi. Il doit également être opposé aux deux rapports préalablement publiés sur la question : le premier en France en 1998, le second au Rwanda dix ans plus tard.

La formation, début 1998, de la Mission d'Information Parlementaire sur le Rwanda est issue de l'impulsion donnée par deux événements distincts : l'enquête menée par le Sénat de Belgique au cours de l'année précédente<sup>23</sup>, et la série d'articles publiée par le journaliste Patrick de Saint-Exupéry

<sup>16</sup> Rémy OURDAN publie toutefois dès mars 1998 dans les colonnes du *Monde* une longue enquête : « Rwanda, enquête sur un génocide oublié ».

<sup>17</sup> Le premier de la série des trois articles est intitulé « Les secrets de la France au Rwanda : les ambiguïtés de l'opération "Turquoise" », *Le Monde*, 15 mars 2018. L'éditorial du *Monde* à l'occasion de la publication de cette série d'articles constituait une inflexion notable de la ligne du journal sur ce dossier.

<sup>18</sup> *Rwanda, la fin du silence. Témoignage d'un officier français*, Paris, Les Belles-Lettres, 2018, 250 p.

<sup>19</sup> On soulignera toutefois le rôle qu'ont pu jouer les publications de Jean-Pierre Chrétien, Gérard Prunier, David Ambrosetti, François Robinet, Hélène Dumas ou encore de l'auteur de ces lignes dans l'évaluation de cette politique française. Nous renvoyons le lecteur à la bibliographie de ce dossier.

<sup>20</sup> Déclaration du 6 janvier 2019. Raphaël GLUCKSMAN réitère le 6 avril. En réponse, le 9 mai, vingt-trois anciens ministres de François Mitterrand en ont appelé au premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure. Il faut ici rappeler, face aux accusations de complicité de génocide portée contre la France par Paul Kagame, la déclaration indignée du premier ministre Manuel Valls le 8 avril 2014, devant l'Assemblée nationale unanime : « Je n'accepte pas les accusations injustes et indignes qui pourraient laisser penser que la France s'est rendue complice d'un génocide au Rwanda. Son honneur, c'est toujours de s'interposer entre les belligérants. »

<sup>21</sup> Il est vrai que le nombre s'est réduit après la sortie du rapport Duclert : on songe en particulier au *mea culpa* d'Alain Juppé (« Nous n'avons pas compris qu'un génocide ne pouvait supporter des demi-mesures ») dans *Le Monde* du 7 avril 2021. D'autres acteurs sont restés totalement ou largement silencieux.

<sup>22</sup> Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994). Rapport remis au Président de la République le 26 mars 2021*, Paris Armand Colin, 2021, 1 224 p.

<sup>23</sup> Sénat de Belgique. Session de 1997-1998. 6 décembre 1997. Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda. Rapport fait au nom de la Commission d'enquête par MM. Mahoux et Verhofstadt, 736 p.

dans *Le Figaro* au début de l'année 1998<sup>24</sup>. Le rapport de la Mission<sup>25</sup> présidée par le socialiste Paul Quilès a longtemps été présenté comme le travail le plus sûr concernant la politique française au Rwanda, un travail ouvrant d'ailleurs la porte à une reconnaissance certes partielle, indiscutable néanmoins, de certaines erreurs commises. Le rapport souffrait toutefois de plusieurs faiblesses congénitales. Son texte, tout d'abord, ne se présentait pas sous la forme d'un récit homogène : ainsi que l'a expliqué le rapporteur Pierre Brana<sup>26</sup>, celui-ci était nécessairement composite, puisque négocié (âprement parfois) entre les différents membres de la Mission, appartenant eux-mêmes à des partis opposés et divisés sur l'opportunité de mettre trop lourdement en cause la politique française conduite lors des années antérieures.

C'est ainsi que des passages sévères pour la France y voisinaient avec d'autres bien plus indulgents. Surtout, les conclusions de chapitres apparaissaient en retrait par rapport à leur contenu, et la conclusion générale – d'une importance évidemment déterminante pour la réception dans l'espace public – était plus en retrait encore en regard du texte d'ensemble, même si celle-ci concédait que l'État français avait commis des « erreurs d'appréciation ». En outre, lors de la présentation du rapport en décembre 1998, la lecture qu'en proposa Paul Quilès à destination des médias, en affirmant que la France ne se trouvait nullement impliquée dans le génocide, joua un rôle déterminant dans le processus d'euphémisation de la politique française entre 1990 et 1994.

Un processus inverse se produisit au Rwanda dix ans plus tard. Au titre de possible réponse au lancement de mandats d'arrêt internationaux contre des responsables rwandais par le juge d'instruction français Bruguière dans le cadre de son enquête sur l'attentat du 6 avril 1994, Kigali mit sur pied en 2006 sa propre commission d'enquête sur le rôle de la France dans le génocide<sup>27</sup>. Présidée par le juriste Jean de Dieu Mucyo, elle rendit son rapport l'année suivante au gou-

vernement rwandais<sup>28</sup>. Celui-ci, tout en prenant en compte certains acquis du rapport de la Mission Parlementaire d'Information française de 1998, se montrait d'une extrême dureté (notamment dans les conclusions de chapitres et de parties) à l'encontre de la politique française. Le texte, d'une tonalité parfois quasi « intentionnaliste », estimait ainsi qu'« à l'issue de son enquête, la Commission [avait] trouvé que l'Etat français [avait] joué une part active dans la préparation et l'exécution du génocide de 1994 ». Pour autant, le rapport Mucyo ne doit pas être résumé à ses seules conclusions ; certains aspects des enquêtes menées par la Commission méritent d'être pris en considération, à commencer par une question demeurée largement ou totalement absente des rapports français et rwandais de 2021 : celle des violences sexuelles infligées par des militaires français à des femmes tutsi lors de la période avril-juillet 1994, des femmes apparaissant à la fois comme mises à l'abri des tueurs mais aussi violées sous le couvert de la « protection » ainsi accordée.

Le communiqué du gouvernement rwandais après la remise du rapport pointait pour sa part la « complicité » des responsables politiques et militaires français et dénonçait une intention criminelle ; puis, après avoir dressé la liste de trente-trois personnes « les plus impliquées dans le génocide », il enjoignait « les instances habilitées à entreprendre les actions requises afin d'amener les responsables politiques et militaires français incriminés à répondre de leurs actes devant la justice. » Pour autant, s'il fut attaqué en France avec violence, le rapport Mucyo n'eut pas le moindre retentissement public.

### Les rapports Duclert et Muse de 2021

Le 26 mars 2021, le « rapport Duclert » a été publié en France, suivi le 19 avril par le « rapport Muse » au Rwanda<sup>29</sup>. En quoi ces deux rapports se complètent-ils, et en quoi se différencient-ils ? L'un et l'autre ont mis en œuvre une méthodologie très différente. À cet égard, le rapport Duclert

<sup>24</sup> En particulier l'article « France-Rwanda : un génocide sans importance », paru le 12 janvier 1998. À ce sujet : François ROBINET, « L'empreinte des récits médiatiques : mémoires françaises du génocide des tutsi du Rwanda », *Les Temps Modernes*, vol. 680-681, n° 4-5, 2014, p. 166-188.

<sup>25</sup> *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994) : rapport d'information*, Paris, Assemblée nationale, 3 tomes.

<sup>26</sup> Pierre BRANA, « Enquête sur les responsabilités de la France », *L'Histoire*, op. cit., p. 58-61.

<sup>27</sup> Son nom complet est le suivant : Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'Etat français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994. Parmi les membres de la commission (aux côtés de Jérôme Ngendahimana, Géraldine Bakashyaka, Jean Paul Kimonyo, Jean Damascène Bizimana et Alice Rugira), il faut souligner le nom de l'historien et sociologue José Kagabo, ainsi que son rôle dans la connaissance précoce de l'histoire du génocide. On lira notamment : « Après le génocide. Notes de voyage », *Les Temps Modernes*, juillet-août 1995, n° 583, p. 102-135.

<sup>28</sup> Daté du 15 novembre 2007, celui-ci fut disponible à l'été 2008 sur Internet mais il n'a jamais été officiellement publié. Pour une analyse, nous nous permettons de renvoyer à notre article : « La responsabilité de la France vue du Rwanda. Le rapport Mucyo : une lecture historique », *Esprit*, mai 2010, n° 364, p. 122-134.

<sup>29</sup> Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994). Rapport remis au Président de la République le 26 mars 2021*, Paris Armand Colin, 2021, 1 224 p. Levy, Firestone, MUSE, *A Forseeable Genocide. The Role of the French Government in Connection with the Genocide of the Tutsi in Rwanda*, 19 avril 2021. Il n'existe pas encore de traduction française du rapport, mais seulement un résumé dans cette langue. Pour une analyse plus détaillée du rapport Duclert, nous renvoyons à notre compte rendu de lecture dans la *Revue d'histoire de la Shoah*, 2021/2, n° 214, p. 305-309. Pour une analyse comparée des rapports Duclert et Muse, et un point de vue plus critique sur le premier, voir de François ROBINET : « France-Rwanda : face à l'histoire », *Mémoires en jeu*, automne 2021, n° 14, p. 4-6 et « Rwanda 1994 : un rapport pour l'Histoire ? », *Études*, 2021/7-8, p. 7-18.

part d'une fiction épistémologique qui est le fruit de la lettre de mission du Président de la République<sup>30</sup> : son texte se déploie comme si les membres de la commission ignoraient tout du sujet lors de l'ouverture des archives françaises, ce qui est absurde au vu du savoir historiographique accumulé au cours des vingt-sept années précédentes, de la masse de témoignages, d'articles de presse, de documentaires, de pièces d'archives accumulées, etc. Cette fiction est de nature à gêner quelque peu un lecteur informé, qui peut avoir l'impression que l'analyse produite est issue d'une *tabula rasa* imaginaire : or, grâce à la longue sédimentation des informations évoquée plus haut, la plupart des éléments sur la politique française étaient en quelque sorte « sur la table » lorsque la commission a été formée en avril 2019. À quoi s'ajoute le fait que le rapport Duclert – lettre de mission oblige, là encore – se centre exclusivement sur les archives françaises, plus exactement sur des archives écrites d'État. Ce spectre restreint de son archivistique, auquel s'ajoutent des manques liés à diverses lacunes, à des disparitions de documents et à des refus de communication (par le bureau de l'Assemblée nationale en particulier) peut donner un sentiment d'insuffisance sur certains points. Pourtant, la longueur du rapport, son aspect souvent extrêmement détaillé, ont contribué à créer une forme de « factualité » du texte qui a sans doute favorisé une acceptation quasi unanime de la part des différents médias.

Le rapport Muse, quant à lui, part de prémisses très différentes : réalisé par une équipe de juristes étoffée (plus d'une quarantaine de personnes) ayant commencé leur travail dès 2017, son texte est bâti sur une archivistique beaucoup plus large, incluant, en plus des archives rwandaises, des extraits d'ouvrages, des articles, des témoignages. Il traite aussi d'un segment chronologique plus étendu, en prolongeant les investigations au-delà de l'année 1994 grâce à l'examen des efforts français de « camouflages » de la politique suivie depuis 1990. Il organise en outre une proximité voulue avec l'expérience des victimes en ponctuant le texte de témoignages de rescapés. Enfin, paru après celui de la Commission Duclert, le rapport a l'habileté d'intégrer certains de ses acquis et de discuter ses formulations, accroissant ainsi l'impression de convergence entre les deux documents. À ce titre, sans doute peut-on suggérer que les deux textes se sont épaulés plutôt que contredits, renforçant ainsi la crédibilité des enquêtes menées de part et d'autre. L'impression pouvait dès lors prévaloir qu'il n'y avait décidément qu'une seule « vérité historique », puisque deux équipes très différentes ayant travaillé selon des principes méthodologiques et épistémologiques différents eux aussi, avaient abouti à un résultat globalement identique.

Tout en écartant l'un et l'autre toute « complicité » française (entendue, il est vrai au sens courant du terme, et non au sens du droit international et de sa jurisprudence actuelle<sup>31</sup>), l'un et l'autre rapport portent sur la politique française entre 1990 et 1994 un regard extrêmement sévère. Sur quels points plus précisément ? Pour l'essentiel, c'est le soutien politico-militaire apporté au gouvernement en place à Kigali qui se trouve incriminé, ainsi que le maintien de ce soutien après la mort du Président Habyarimana (6 avril), une fois formé le gouvernement intérimaire et le génocide lancé par ce dernier.

Ce soutien militaire français a pris plusieurs aspects : envoi immédiat de deux compagnies (opération Noroît) afin de contrer l'offensive de l'APR (la force militaire du FPR) déclenchée le 1<sup>er</sup> octobre ; envoi en mars 1991 d'un Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction (DAMI) afin d'entraîner une armée gouvernementale en pleine croissance, tout en contribuant aussi à la formation de la gendarmerie et de la garde présidentielle. Certes, ces forces françaises, progressivement renforcées et dont le mandat sur place se voit prolongé de mois en mois, n'avaient pas vocation à un quelconque engagement direct aux côtés de l'armée rwandaise ; en revanche, au début de l'année 1993, dans le but d'aider l'armée gouvernementale mise en grande difficulté par une nouvelle offensive du FPR, des officiers du 1<sup>er</sup> RPIMA ont pris officieusement le commandement de l'armée rwandaise tout entière afin de coordonner la défense. À ce soutien stratégique et à cet apport en hommes, la France a ajouté une aide déterminante en armement et en munitions, le plus important ici étant la livraison de canons français de 105 mm amenés à jouer un grand rôle, à partir de 1992, lors des affrontements entre FAR et APR. Puis, une fois le génocide commencé, les forces françaises qui avaient quitté le pays à l'issue des accords d'Arusha (août 1993), y reviennent dans le cadre de l'opération Amarylles, afin d'évacuer les ressortissants français (la première évacuation, avant son accueil en France avec l'ensemble de sa famille, ayant été celle de la veuve du Président Habyarimana, tandis que les employés tutsi de l'ambassade de France et du centre culturel sont abandonnés à leur sort). À la fin du mois de juin, l'intervention française « Turquoise » est marquée, initialement tout au moins, au coin de l'ambiguïté : ses officiers et ses hommes ont pour mission de « faire cesser les massacres » là où se déroule en fait depuis trois mois un génocide perpétré par un Etat à l'encontre d'une population sans défense. Tout indique d'ailleurs que lors de sa première semaine d'intervention au moins (23-30 juin), un engagement direct contre l'APR est à l'ordre du jour. Puis, fin juillet en revanche, l'exfiltration du gouvernement géno-

<sup>30</sup> Lettre du 5 avril 2019, *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, op. cit., p. 5-6.

<sup>31</sup> Joël HUBRECHT, « Une longue errance. La justice française et la "complicité de génocide" au Rwanda », *Esprit*, « Leçons rwandaises », Octobre 2021, n° 478, p. 65-76.

cidaire au Zaïre jouera un rôle déterminant dans l'immense crise régionale des années suivantes.

Sur un plan plus politique, la France a affiché son soutien au gouvernement en place contre une démocratisation du régime et le lancement d'un processus de négociation à Arusha (1992-1993) avec l'opposition et le FPR, mais sans exercer une véritable pression sur le pouvoir à Kigali. Dans les faits, Paris n'a pas pris en compte l'opposition croissante au régime à l'intérieur du pays, tout en ne cessant jamais de manifester son hostilité de principe au FPR, alors même que ce sont les forces de l'APR qui, dans les faits, ont fait cesser le génocide : confondant majorité politique et majorité ethnique, Paris a obstinément considéré le projet de retour au pays et de réforme politique du FPR comme illégitime et destiné à être combattu. Ce faisant, les décideurs sur ce dossier ont refusé d'entendre les nombreuses alertes sur les périls encourus par la politique française : alertes venues des administrations et des ministres de la Défense eux-mêmes (Alain Joxe et François Léotard), mais aussi de la DGSE ; avertissements émanant de l'attaché militaire à Kigali et du chef de la coopération militaire (général Varret). Plus en profondeur, le pouvoir politique en France s'est refusé à prendre en compte les massacres récurrents dont étaient victimes les Tutsi entre 1990 et 1994, massacres dont la France était informée et qui impliquaient les autorités civiles et des acteurs militaires du pays : loin d'être vus comme autant de signes annonciateurs d'un génocide, pourtant évoqué dès la fin de l'année 1990, ils étaient qualifiés de « *massacres interethniques* » là où il s'agissait de massacres de populations ciblées par un État. C'est en cela que la France, en le facilitant indirectement, a permis au projet et au processus génocidaire de s'accomplir. D'où cette formule du Président de la République à Kigali le 27 mai 2021 : « *La France n'a pas compris que, en voulant faire obstacle à un conflit régional ou une guerre civile, elle restait de fait aux côtés d'un régime génocidaire.* »

La formule clé du rapport Duclert a été maintes fois reprises, au point qu'elle a fini par résumer à elle seule la totalité d'un texte rarement lu de bout en bout : « *La recherche établit donc un ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes* », dit sa conclusion<sup>32</sup>. La phrase-clé du rapport Muse est plus accusatoire : « *L'État français porte une lourde responsabilité pour avoir rendu possible un génocide prévisible*<sup>33</sup>. » À quoi s'ajoute une considération d'importance : le fait que le

soutien prolongé de la France au gouvernement en place a offert aux extrémistes le *temps* nécessaire pour planifier et pour perpétrer le génocide.

À cet égard, les processus de décision politique sont particulièrement visés. Sur ce point, il est indiscutable que le rapport de la Mission Duclert se montre d'une rare précision, en prouvant de manière indiscutable que les mécanismes décisionnaires étaient entre les mains d'un très petit groupe d'hommes autour du Président Mitterrand. Ils ont, entre 1990 et 1993 surtout, court-circuité les mécanismes normaux de décision, ignoré les avis contraires, puis persisté obstinément dans cette direction une fois le génocide commencé. Et sur ce point, l'implication personnelle de François Mitterrand apparaît comme absolument déterminante.

### Conclusion

On l'a dit : le rapport Duclert, renforcé plutôt que contredit par le rapport Muse, a ouvert une brèche décisive dans le mur du déni français. Mais l'efficacité du rapport n'a fait pleinement sentir ses effets que grâce à sa réception immédiatement favorable par la Présidence française d'une part, rwandaise de l'autre. En outre, une fois ce nouveau « discours de vérité » officialisé, encore fallait-il qu'il soit institutionnalisé par le Président français : ce fut chose faite à Kigali, le 27 mai dernier.

Ceci signifie-t-il que tout soit désormais connu sur les responsabilités françaises dans le génocide des Tutsi rwandais ? Nullement. La recherche doit évidemment se poursuivre. Ainsi les questions opérationnelles sont-elles traitées de manière insuffisamment approfondie par l'un et l'autre rapport : il eût fallu pour cela adopter un changement d'échelle radical, permettant aux investigations de descendre au ras du sol afin d'examiner les pratiques concrètes de l'armée française sur le terrain. Ce travail, à notre sens, reste à accomplir. En outre, il serait vain d'espérer qu'à la faveur du tournant qui vient de s'opérer, le négationnisme à l'endroit du génocide des Tutsi rwandais cesse enfin de prospérer, ni que les thuriféraires de la politique suivie au Rwanda par la France entre 1990 et 1994 (voire au-delà) renoncent à tenter de battre en brèche le discours de vérité assumé désormais au plus haut niveau de l'État français. Mais on peut espérer que leur tâche sera désormais plus difficile.

**Résumé :** Entre la sortie du Rapport Duclert fin mars 2021 et le discours d'Emmanuel Macron le 27 mai à Kigali, le mur du déni sur les responsabilités françaises dans le génocide des Tutsi rwandais est tombé, séparant un « avant » d'un « après ». L'article propose de s'interroger sur la rapidité d'un tel processus et de mettre en perspective la manière dont a pu être évaluée de manière critique, depuis la fin du génocide, la politique suivie par la France entre 1990 et 1994.

<sup>32</sup> *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, op. cit., p. 973.

<sup>33</sup> Levy Firestone MUSE, *Synthèse*, p. 20.